# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

16 Juin 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION **PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE**

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

**SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX** Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – **13006 MARSEILLE**

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - **MONTFAVET** Adresse Postale : **B.P. 95 84140 MONTFAVET** - TELEPHONE : (90) 88.21.83

**ABONNEMENT ANNUEL : 85** F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V


***Special Alpes-Maritimes et Var***

## *PREMIER AVIS DE TRAITEMENT CONTRE LA TORDEUSE SUD-AFRICAINE DE L'OEILLET*

Une reprise de l'activité de ce ravageur est actuellement observée dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var .En conséquence, il est conseillé, dès à présent, d'appliquer toutes les trois semaines un traitement utilisant l'une des combinaisons de produits insecticides ci-dessous recommandées avec ADJONCTION D'UN MOUILLANT .

Les doses indiquées sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau :

acéphate 56 g associé à carbaryl 120 g ou parathion éhtyl 25 g .
méthomyl 50 g associé à carbaryl 120 g ou parathion éthyl 25 g .
trichlorfon 100 g associé à carbaryl 120 g ou parathion éthyl 25 g .

S'assurer,auprès des fabricants, qu'il y a compatibilité dans le mélange des spécialités à utiliser.

Les pulvérisations devront être convenablement exécutées, sans négliger les pousses de la base des plantes .

Dès que les nouvelles plantations seront en place, il sera indispensable de traiter, non seulement ces dernières, mais également les cultures anciennes .

Il est d'autre part conseillé de désherber ou de traiter les abords des cultures qui peuvent constituer des lieux de multiplication du ravageur .

Enfin, dans la limite du respect des arrêtés préfectoraux relatifs au brûlage des déchets végétaux, il est fortement conseillé d'incinérer les déchets provenant des vieilles plantations ainsi que ceux issus des pincements dans les jeunes plantations .

## *COCHENILLE ASIATIQUE DES AGRUMES (Unaspis yanonensis)*

Les observations biologiques de la cochenille asiatique des agrumes font apparaître que ce ravageur a atteint son stade vulnérable .

Il est recommandé d'effectuer dès à présent, sur les agrumes contaminés par la cochenille, deux pulvérisations insecticides espacées de 15 jours, utilisant par hectolitre d'eau 40 g de méthidathion (soit 0,200 litre d'Ultracide 20 liquide) .

Le succès de ces interventions dépend dans une large mesure du soin qui sera apporté à leur mise en oeuvre, c'est-à-dire :

- suppression préalable sur les arbres des parties sèches ou trop détériorées par le ravageur ;
- utilisation d'un matériel de pulvérisation capable de mouiller convenablement toutes les parties de l'arbre sans en négliger les plus hautes ;
- apport, à la fin du mois de Juillet, d'une fumure azotée suivie d'un copieux arrosage .

Pour la réalisation des traitements, les intéressés pourront, en cas de besoin, s'adresser aux organismes suivants :

- Groupement de défense contre les ennemis des cultures de NICE - 1, Rue St-Augustin - 06300 NICE - Tél. 85.46.35 .
- Groupement de défense contre les ennemis des cultures de BEAULIEU/MER - M. Vincent VITALE 8, Avenue Maréchal Foch - 06130 BEAULIEU/MER - Tél. 01.70.70 .
- Groupement de défense contre lés ennemis des cultures de MENTON - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN - M. COLONELLI - Le Vallonet, Quartier Carnolès 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN - Tél. 35.87.18 .
- Groupement de défense contre les ennemis des cultures de CAGNES/MER Mme LAMIA - 39, Avenue de la Gare - 06800 CAGNES/MER - Tél. 20.61.56 .

************

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud - CPPAP N° 478 AD

P 187